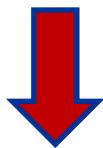


### QUELLES ELECTIONS POUR QUELLES INSTANCES ?

#### Elections professionnelles 2018 : scrutin proportionnel à un seul tour – vote sur liste entière

INSTANCE	NIVEAU	ELECTEURS/ ELECTRICES	COMPOSITION	ROLE
<b>CTMESRI</b> Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	National	L'ensemble des personnels des établissements universitaires et des EPST	15 sièges de RP titulaires + Membres de l'administration	Toutes les attributions des comités techniques (ci-dessous). Egalement compétent pour examiner les questions communes aux établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>CT</b> Comité Technique	National	Fonctionnaires titulaires et Stagiaires, Agents en CDI ou CDD de + de 6 mois avec présence d'au moins 1 mois	10 représentants du personnel titulaires (et 10 suppléants) Membres de l'administration : président + responsable RH et, selon l'ordre du jour, représentants exerçant auprès du président des fonctions de responsabilité	Organisation et fonctionnement de l'Etablissement - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Règles statutaires relatives à l'échelonnement indiciaire - Politique indemnitaire - Evolutions des technologies et des méthodes de travail et leur incidence sur les personnels - Formation et développement des compétences et qualifications professionnelles - Egalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations - Hygiène, sécurité et conditions de travail – Débat sur le bilan social
<b>CAPN</b> Commissions Administratives Paritaires Nationales	National	Fonctionnaires titulaires Toutes catégories A, B, C	Paritaire - Nombre égal de représentants du personnel et de l'administration	Consultation sur les situations individuelles : titularisation, mutation, promotion, détachement, licenciement, recours formation et temps partiel, disciplinaire
<b>CAPL</b> Commissions Administratives Paritaires Locales	Local	Fonctionnaires titulaires Catégories B et C (Cat. A traitée par les CCDD dont les membres sont nommés)	Paritaire - Nombre égal de représentants du personnel - catégories B et C - et de l'administration	Carrière des fonctionnaires de catégories B et C - Préparent les travaux des Commissions administratives paritaires nationales (CAPN).
<b>CCP</b> Commissions Consultatives Paritaires des personnels contractuels	National	Agents contractuels (CDI, CDD, doctorants) avec ancienneté > 3 mois	Paritaire – Vote pour une organisation syndicale qui désigne les RP qui siègeront - Collège Chercheurs : 2 RP - Collège ITA : 3 RP	Consultation obligatoire : licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Peuvent être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels



**Ensuite, chaque organisation syndicale désigne ses représentants en CHSCT, CCHSCT, CLFP, CNFP, CNAS, CNAP, CCDD**

<b>CHSCT</b> Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de Centre	Local	RP : nombre de sièges fixé selon effectifs du centre - Administration : Président de Centre, Directeur Services d'Appui, Secrétaire administratif. Conviés : médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, délégué prévention, un repr.de l'adm. concerné par l'ordre du jour	Contribue à la protection de la santé et de la sécurité des personnels de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure et à l'amélioration des conditions de travail.
<b>CCHSCT</b> Comité Central Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail	National	14 RP (7 titulaires + 7 suppl.) - Administration : Président INRA, DRH, assistés par des membres concernés par les questions soumises à l'avis du comité	Coordonne le fonctionnement des CHSCT et impulse la politique prévention de l'Institut
<b>CLFP</b> Commission Locale de Formation Permanente	Local	Représentants du personnel : nombre de sièges fixé au regard des effectifs du centre	Avis sur le plan de formation de centre. Avis - transmis à la CNFP - sur les dossiers de demandes de formations personnelles et diplômantes
<b>CNFP</b> Commission Nationale de Formation Permanente	National	12 représentants du personnel et 12 de l'administration	Débat des orientations et des moyens consacrés à la formation : avis sur le plan de formation de l'Institut et sur les actions et le budget. Décisions sur demandes de formations personnelles et diplômantes
<b>CNAS - CNAP</b> Commission Nationale Action Sociale - Aides et Prêts	National	Paritaire - 8 représentants du personnel (4 titulaires + 4 suppléants) et 8 de l'administration	CNAS : donne son avis sur l'ensemble de la politique sociale, et notamment l'élaboration et la mise en œuvre du budget social ainsi que toutes les questions afférentes à la restauration sociale CNAP : avis sur dossiers individuels pour les aides et les prêts



**Les courriers contenant vos votes doivent être arrivés à destination jeudi 6 décembre 12h**

**Pour un monde vivable, social et écologique  
Soyons SOLIDAIRES : Votez SUD Recherche EPST !**